

Extrait du registre des délibérations  
du conseil municipal  
Séance du 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 134/2022	VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - EN FAVEUR DE LA LOI DE RÉHABILITATION DES MILITAIRES "FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE" DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-deux,

Le vingt neuf septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 23 septembre 2022.

**Etaient présents :**

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, M. Borot, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Jehan, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Mosser, M. Nicolas, M. Louarn, M. Le Forestier, Mme Bennani, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :**

Mme Hervouet (pouvoir à M. Audubert), M. Quénéa (pouvoir à M. Le Breton), M. Vince (pouvoir à M. Mosser), M. Marion (pouvoir à Mme Leray)

**Absents non excusés :**

Mme Lelion, conseillère municipale

Agnès Cabaret-Martinet a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

### **OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL - EN FAVEUR DE LA LOI DE RÉHABILITATION DES MILITAIRES "FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE" DURANT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE :**

**M. Philippe Audubert** donne lecture de l'exposé suivant :

Le 13 Janvier 2022, les députés de l'Assemblée Nationale ont voté une loi permettant la réhabilitation collective des militaires fusillés pour l'exemple durant la Première Guerre mondiale.

*Celle-ci prévoit la réhabilitation des militaires en service du 2 Août 1914 au 11 novembre 1918 ayant été condamnés à mort pour désobéissance militaire ou mutilation volontaire par les conseils de guerre spéciaux créés par le décret du 6 septembre 1914 relatif au fonctionnement des conseils de guerre ainsi que par les Conseils de guerre rétablis par la loi du 27 avril 1916 relative au fonctionnement et à la compétence des tribunaux militaires en temps de guerre.*

Elle prévoit aussi d'inscrire leurs noms sur les monuments aux morts ainsi que la création d'un monument national leur rendant mémoire. Cette proposition a été transmise au Sénat le 14 Janvier dernier.

Mais surtout, c'est pour notre conseil municipal l'occasion de poser un acte politique, un engagement fort autour d'un débat qui dure depuis la fin de la Première Guerre Mondiale.

Entre 1914 et 1918, environ 740 soldats furent exécutés – une cinquantaine pour espionnage – et entre 600 et 650 pour « crimes militaires » c'est-à-dire en grande partie pour désobéissance militaire à savoir abandon de poste et refus d'obéissance en présence de l'ennemi. De nos jours, le chiffre précis de 639 soldats tués est connu.

En Loire-Atlantique, ils furent 11.

Ces exécutions sommaires - car relevant bien souvent de choix arbitraires - d'hommes embarqués dans un conflit dont nous mesurons l'extrême brutalité, le quotidien rempli de massacres et les conséquences géopolitiques mondiales sur le 20<sup>ème</sup> siècle, doivent aujourd'hui être dénoncées par une réhabilitation collective.

100 ans après nous n'en sommes plus à trier entre les morts. Tous ces hommes sont morts pour la France.

Au cours de nos diverses commémorations nous en appelons régulièrement au devoir de Mémoire, celui de la transmission et de la raison historique face aux exactions dont toutes les guerres sont les mères. Cette interpellation auprès des élus de la République – députés et Sénateurs – fait partie de ce processus nécessaire de lucidité.

Nous portons toutes et tous un regard sur l'Histoire mais l'Histoire porte aussi un regard sur nos engagements.

**Le conseil municipal,**

Vu l'avis de la commission des vœux du 22 septembre 2022.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve ce vœu

- ✓ en mémoire de Jean-Baptiste Bachelier, jeune soldat des Sorinières fusillé à l'approche de ses 26 ans et dont la famille a dû s'exiler,
- ✓ en mémoire des 11 fusillés de Loire-Atlantique,
- ✓ au nom de la Ville de Rezé.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple.

La maire,  
Agnès Bourgeois

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.